



APPEL A CANDIDATURE : **Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale de Lé vignac**

Lé vignac, le 17 juin 2022

La commune de Lé vignac, dans le cadre du renouvellement du Conseil d'administration du CCAS, lance un appel à candidatures pour les 4 membres maximum issus de la société civile.

En application du Code l'action sociale et des familles, quatre catégories d'associations doivent être représentées :

- **Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions**
- **Les associations de personnes âgées et de retraités**
- **Les associations de personnes handicapées**
- **L'Union départementale des associations familiales.**

Les associations peuvent proposer des personnes susceptibles de les représenter en adressant à la Mairie une liste comportant les noms des candidats et ce dans les 15 jours suivant l'affichage du présent avis.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner des personnes :

- Dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département ;
- Menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;
- Qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS
- Qui ne sont pas membres du Conseil municipal.

En cas d'absence de candidat pour l'une des catégories d'associations susvisées, il sera constaté la « formalité impossible ». Il est alors délié de son obligation de désigner un représentant de ce type d'associations et nommera en lieu et place une « personne qualifiée », c'est-à-dire une personne qui participe à des actions d'animation, de prévention et développement social dans la commune.

**Le Maire,
Stéphane CHARPENTIER**